

RESOLUTIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EXERCICE 2017

* * * * *

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture :

- Du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société et les états Financiers relatifs à l'exercice 2017.
- Des rapports général et spécial du commissaire aux comptes sur les états financiers de la société relatifs à l'exercice comptable 2017.

Approuve le rapport du Conseil d'Administration, les états financiers : bilan, état de résultat technique, état de résultat, état de flux de trésorerie, tableau des engagements données et reçus et les notes aux états financiers relatifs à l'exercice comptable 2017, et ce sur la base des documents présentés par le conseil d'administration.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport spécial du Commissaire aux Comptes relatif aux opérations visées à l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales, prend acte et approuve les conclusions dudit rapport.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion au titre de l'exercice 2017.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que le résultat comptable net de l'exercice 2017 est bénéficiaire de **12 285 741,668** dinars. Compte tenu des résultats reportés de l'exercice 2016, soit **8 467 484,741** dinars, elle décide sur proposition du Conseil d'Administration de répartir le bénéfice total d'un montant de **20 753 226,409** dinars comme suit :

▪ Résultat de l'exercice	:12 285 741,668
▪ Résultats Reportés 2016	: 8 467 484,741
▪ Total	:20 753 226,409
▪ Réserve Légale (5% du bénéfice disponible)	:1 037 661,320
▪ Reste	: 19 715 565,089
▪ Bénéfice à distribuer (0,500 dinars par action)	:10 000 000,000
▪ Réserves générales	: 1 000 000,000
▪ Réserves pour réinvestissement exonéré	: 750 000,000
▪ Fonds Social	: 450 000,000
▪ Résultat reporté 2017	: 7 515 565,089

Cette résolution est approuvée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide la mise en paiement du dividende d'un montant de 0,500 dinars par titre à partir du 14 Juin 2018 auprès des intermédiaires en bourse à travers TUNISIE CLEARING.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité

SIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe à 6 000 dinars Net le montant des jetons de présence de l'exercice 2017 pour chaque membre du Conseil d'Administration, des comités émanant du conseil d'administration ainsi que chaque membre du Comité permanent d'Audit.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité

SEPTIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'élection Mr Mohamed Skander Naija représentant de la Société AMI Assurances en tant que. Membre du Conseil d'Administration de la Société Tunisienne de Réassurance « Tunis Re » élue par l'assemblée Générale Spéciale du lundi 04 juin 2018 représentant les petits porteurs et ce, pour une période de trois ans soit 2018, 2019 et 2020.

Ce mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos du 31 Décembre 2020.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité

HUITIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire charge le Président Directeur Général ou son représentant de l'accomplissement de toutes les formalités légales et de la publicité des présentes.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité